

# MASTER 2 Droit économie gestion mention sciences du management sectoriel parcours MANAGEMENT DU TOURISME ET DE LA CULTURE

REFERENCE : 43AB553F

Alternance hors-apprentissage

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2017/2018

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p><b>Responsable pédagogique</b> Mathilde PULH Maître de Conférences en Sciences de Gestion Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Tél : 03 80 39 36 12 Mathilde.Pulh@u-bourgogne.fr</p>	<p><b>Assistant(e) de formation</b> Nathalie WULLAERT / Tél : 03.80.39.52.54 nathalie.wullaert@u-bourgogne.fr</p> <p><b>Ingénieur de formation</b> Morgane JESTIN / Tél : 03.80.39.52.86 morgane.jestin@u-bourgogne.fr</p>

### OBJECTIFS

Le parcours « management du tourisme culturel » permet aux étudiants d'acquérir le complément de connaissances nécessaires pour accéder à des fonctions de responsabilité au niveau local, national et international dans les organisations assurant le développement des activités touristiques et culturelles.

Dans ce but, cette formation confère à ses diplômés une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations, une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre juridique, financier et humain des organisations privées et publiques, ainsi qu'une solide culture artistique et linguistique.

En plus des cours théoriques et des conférences animées par des professionnels et des universitaires, la spécialité « management du tourisme culturel » met l'accent sur la pratique managériale.

### PUBLIC

Cette formation est accessible

- en contrat de professionnalisation (pour les moins de 26 ans, et les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus),
- en contrat d'apprentissage (pour les moins de 30 ans),
- aux salariés en Congé Individuel de Formation, en plan de formation ou à titre individuel.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

## PRE-REQUIS

Peuvent postuler à la 2ème année du Master MATC :

- les étudiants ayant validé le M1 MATC à l'IAE Dijon,
- les étudiants titulaires d'un Master qui, ayant eu des enseignements de base de gestion, pourront demander une validation d'accès,
- en outre, et en fonction des places disponibles, l'accès en deuxième année du Master est ouvert aux étudiants ayant acquis 60 crédits européens ou leur équivalent (par voie de validation des acquis liés à l'expérience ou aux travaux personnels des candidats) en première année d'autres Masters.

Dans tous les cas, l'accès à la 2e année est prononcé par un jury présidé par le responsable du parcours concerné, après étude du dossier et entretien. En tout état de cause, l'admission s'effectue compte-tenu des capacités d'accueil du parcours.

Les cadres salariés en formation continue non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes sont admis à postuler selon leur niveau de formation antérieure et leurs acquis de l'expérience. Un jury se prononce sur leur candidature.

## FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs et personnels enseignants de l'IAE de Dijon, de l'UFR Sciences Économie Gestion et de l'IUT de Dijon,
- Professionnels du management, notamment des activités touristiques culturelles et événementielles.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 455h réparties sur 66 jours de cours.
- Lieu de la formation : IAE Dijon - Pôle d'Économie et de Gestion (PEG) - 2 bd Gabriel - 21000 DIJON
- Rythme de la formation : 1 à 2 semaines de cours par mois de septembre à juin
- 1/2 journée de soutenance de mémoire en fin de cursus (août ou septembre)

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Études de cas, jeux d'entreprise
- Travaux pédagogiques encadrés
- Conférences et séminaires
- Visites d'entreprises

## MOYENS TECHNIQUES

L'IAE Dijon bénéficie de tous les équipements requis : salles de cours équipées, bibliothèque (regroupant de nombreux ouvrages dédiés à la gestion et abonnements à des revues professionnelles), salles informatiques réservées... Compte tenu de la taille « humaine » de chaque promotion, la pédagogie développée par l'équipe est dynamique et interactive. Elle repose notamment sur la conduite d'études de cas, de simulations ou jeu d'entreprise.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

## PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Le dépôt de candidature est à effectuer en ligne, via e-candidat, à partir du mois d'avril, sur le site internet de l'IAE de Dijon : <http://iae.u-bourgogne.fr/>

Les candidatures sont gérées par le secrétariat pédagogique de l'IAE de Dijon. L'admission est prononcée par une commission composée par l'équipe pédagogique intervenant dans la formation. Les personnes dont le dossier est retenu sont alors convoquées pour un entretien oral. La liste définitive des admis en formation est alors communiquée à la mi-juin.

La signature d'un contrat en alternance est nécessaire pour l'entrée en formation.

Si besoin est, un dossier de demande de validation des acquis est constitué auprès du SEFCA pour être examiné par un jury compétent, en amont du dépôt de candidature.

Remarque : la démarche de Congé Individuel de Formation doit être engagée au moins 4 à 5 mois avant le début de la formation.

L'inscription à l'Université de Bourgogne est effectuée par le SEFCA, dès le retour du dossier d'inscription administrative et la signature du contrat d'alternance, au plus tard la veille de la rentrée scolaire.

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)

## COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Cette formation à l'issue de la première année de master 1 confère à ses diplômés :

- une maîtrise de la gestion de projets touristiques : conception de projet touristique, gestion financière et budgétaire des projets touristiques, finance publique, politique marketing, stratégie événementielle...
- une bonne connaissance du secteur touristique, de ses enjeux en termes de médiation et de ses impératifs de communication : tourisme et territoire, tourisme responsable, tourisme d'affaires, oeno-tourisme, e-tourisme, média planning, communication digitale...
- une connaissance des enjeux spécifiques au tourisme culturel : marketing des activités culturelles, aménagements et animation de sites...
- une solide culture linguistique : Anglais du tourisme
- une forte professionnalisation : projet, alternance, jeu de simulation touristique
- une initiation à la recherche pour sensibiliser les étudiants désireux de poursuivre en doctorat à l'issue de leur master : mémoire de recherche.

Les débouchés professionnels majeurs se situent :

- dans les organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...
- dans les services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles : CDT, CRT, OT, collectivités publiques, structures associatives, parcs naturels régionaux...

Principaux métiers visés :

Chargé de mission - Assistant technique- Chef de projet - Chef de produit - Directeur développement - Consultant

Agent de développement - Assistant de promotion - Responsable commercial - Chargé des investissements touristiques - Chargée de promotion et commercialisation - Conseiller technique et animateur - Responsable du Service des Publics - Directeur Commercial – Responsable de communication...

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://iae.u-bourgogne.fr/masters/master-management-du-tourisme-culturel-evenementiel.html>

et

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)